

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 25 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq novembre à dix heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Christine BERTHE - Jacky CALIPPE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Christine SANNIER - Daniel MASSON - Françoise CAZIER.

ABSENTES EXCUSEES : Françoise ANCELIN (pouvoir à David LECAT) - Sandrine TETU.

Date de la convocation à domicile : 21 novembre 2017

Date d'affichage du compte rendu : 4 décembre 2017

ORDRE DU JOUR :

I. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Françoise CAZIER est désignée en qualité de secrétaire par les membres du Conseil municipal.

II. Dossier lotissement :

Dénomination du futur lotissement :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 octobre 2017, les membres du Conseil municipal ont validé, à l'unanimité, la création d'un budget annexe de lotissement de comptabilité M 14, assujetti à la TVA, et l'autorisation lui a été donnée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La création d'un budget annexe de lotissement lié à l'aménagement et viabilisation des terrains destinés à la vente est obligatoire.

Pour pouvoir créer ce budget, le Trésorier demande à ce qu'une dénomination lui soit attribuée.

Trois propositions émergent du débat :

- « Les Coquelicots » dans la continuité de « La Mahonnière » ;
- « Jacques Le Roy » jadis seigneur de Valines ;
- « Les Ajoncs » : nom donné en 2006 à un projet de lotissement qui n'a pas abouti.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- décident de dénommer le budget annexe de lotissement : **Les Ajoncs**.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

M. le Maire explique que le code des marchés publics, notamment l'article 30-I-3°-b et I-8° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, permet de continuer de mener à bien cette opération en gardant le cabinet EVIA, maître d'œuvre initialement choisi suite à la consultation lancée par l'OPSOM, ce cabinet connaissant parfaitement le dossier.

Cela évite de relancer une consultation qui représenterait une perte de temps et d'argent. Les membres du Conseil sont unanimement favorables et décident de confier le suivi des travaux de l'opération du lotissement dénommé « Les Ajoncs » au cabinet EVIA, sis à Berteaucourt-les-Dames, maître d'oeuvre à qui a été initialement attribué le marché passé par l'OPSOM le 14 septembre 2015. Les honoraires sont fixés à 4,92 % du montant total HT des travaux liés à l'aménagement des terrains.

Cession d'un terrain à la Communauté de Communes du Vimeu :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance en date du 24 octobre 2017, les membres du Conseil municipal ont acté le principe de la cession à la **Communauté de Communes du Vimeu (CCV)**, d'un terrain d'une surface de 2ha 67a 75ca cadastré C657 pour permettre l'échange de terrains nécessaire à la reconstruction de la station d'épuration de Chépy.

M. le Maire précise que la réalisation du futur lotissement dépend en partie de la reconstruction de la station d'épuration de Chépy, vers laquelle le raccordement du réseau assainissement de la commune est prévu.

Vu l'importance de la réalisation du lotissement, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de céder à la **Communauté de Communes du Vimeu** le terrain cadastré C 657 « A l'arbret » d'une contenance de 2ha 67a 75ca au prix de 10 000 € l'hectare, frais liés à cette opération à la charge de la CCV et autorisent M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III. Divers :

1) Adoption à l'unanimité des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2018 lors du vote du budget :

Opération 105/voirie :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
 - 1 800 €, article 2151, enrobé autour du monument aux morts,
 - 350 €, article 2152, signalisation,

Opération 106/acquisition de matériel :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
 - 2 000 €, article 2051, logiciel cimetièrre,
 - 2 600 €, article 2135, portails,
 - 17 500 €, article 2188, dépenses imprévues en matériel,

Opération 107/stade, vestiaires :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
 - 1 900 €, article 2128, autres agencements et aménagements de terrain,
 - 21 600 €, article 21534, déplacement projecteurs,
- le montant des recettes d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
 - 19 000 €, article 1323, subvention départementale.
 - 13 200 €, article 13251, fonds de concours CCV,
 - 7 300 €, article 13258, fonds de concours FDE,

Opération 111/accessibilité ERP :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
 - 3 000 €, article 2031, frais d'étude,
 - 34 700 €, article 2135, mise en accessibilité des ERP,

2) Autorisation donnée à l'unanimité à M. le Maire de mandater les factures d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 36 175 €, afin d'assurer une continuité dans les paiements avant le vote du budget 2018, notamment le règlement de la facture annuelle de notre prestataire informatique :

Article	Opération	Inscription BP 2018
2051	106	4 300,00

3) Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018 :

Les membres du Conseil municipal décident de reverser en totalité aux deux agents recenseur la dotation forfaitaire de 1 239 € allouée à la commune pour mener à bien cette opération et fixent leur rémunération sur la base d'une indemnité brute forfaitaire unique comme suit :

- 696 € (six cent quatre-vingt-seize euros) en faveur de l'agent recenseur qui aura en charge le district n°1, soit 165 logements,
- 544 € (cinq cent quarante-quatre euros) en faveur de l'agent recenseur qui aura en charge le district n°2, soit 129 logements,

M. le Maire informe l'assemblée :

▪ Protection antivirus à renouveler pour 3 ans :

JVS, notre prestataire informatique, propose deux formules : la formule classique au tarif de 230 € TTC à laquelle nous étions abonnés et une formule comportant une protection renforcée d'un coût de 396 € TTC/ l'an. Les membres du Conseil choisissent à l'unanimité la 2^{ème} proposition.

▪ Demandes d'insertions publicitaires dans le bulletin municipal émanant de :

- L'association Familles Rurales de Bourseville ;
- L'entreprise TAA Services basée à Abbeville.

Les membres du Conseil décident de ne pas donner suite, estimant qu'une demande relève du secteur privé et que l'autre est en concurrence avec l'ESAT et l'AMAPA présents sur le secteur.

▪ Demande d'occupation de la salle polyvalente par une association basée à Nibas : « les éphémères ».

M. le Maire donne lecture du courrier : il s'agit d'une association loi 1901, à la recherche d'une salle des fêtes où des soirées pourraient être organisées dans le but de divertir tous les jeunes du canton. Avis défavorable des membres du Conseil.

▪ Fermeture de la ligne ferroviaire Abbeville - Le Tréport :

Une pétition est disponible en mairie afin de manifester son désaccord à cette décision émanant de l'Etat. Les élus locaux, les députés de la Somme et Seine-Maritime et le Président de la région Hauts-de-France s'opposent fermement à cette fermeture.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Christian	
LECAT David		SANNIER Christine	
BERTHE Christine		MASSON Daniel	
CALIPPE Jacky		CAZIER Françoise	